

Le 10 octobre 2018

AUX MEMBRES DE L'AMOLL

OBJET : Assemblée générale annuelle 2018

Docteure, Docteur,

J'ai le plaisir de vous convier à l'assemblée générale annuelle de l'Association des médecins omnipraticiens Laurentides—Lanaudière qui aura lieu **le mercredi 14 novembre 2018 à 17h00, à l'hôtel Impéria de Terrebonne** (2935, boul. de la Pinière). Un cocktail de bienvenue se tiendra de 16h15 à 17h et un repas sera servi sur place au cours de la rencontre. Si vous ne pouvez être présent physiquement, **il sera possible pour tous les membres d'assister à l'AGA par webdiffusion** à partir du portail Caducée.

L'assemblée sera précédée de deux formations qui se tiendront simultanément de 13h00 à 16h15. L'AMOLL, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3 heures de crédits de catégorie 1 pour la participation à l'une de ces formations.

1- La santé psychologique : les leçons de la résilience

Par Mme Rachel Thibeault, ergothérapeute et spécialiste en résilience.

Depuis deux ans, cette conférence a récolté de nombreux éloges :

« *Une vraie leçon de vie... Bouleversant!* » (FPAMQ, avril 2018)

« *La meilleure conférence de la dernière décennie* » (AMCLSCQ, avril 2017)

Ou

2- La légalisation du cannabis dans votre milieu de travail

Par Me Marianne Bessette, avocate

De plus, vous aurez l'occasion de rencontrer le président de la FMOQ, Dr Louis Godin, ainsi que toute son équipe de direction, de leur poser vos questions et de leur faire part de vos commentaires. Comme à chaque année, des représentants des Fonds FMOQ participeront à l'évènement et M. Jean-Pierre Tremblay nous présentera brièvement les perspectives économiques à venir.

Veuillez confirmer votre choix de formation (1 ou 2) ainsi que votre présence à l'AGA de l'AMOLL **avant le 1er novembre 2018** par téléphone au 450 898-9273 ou par courriel à secretariat@amoll.org.

Nous espérons vous y voir en grand nombre!



Dr Marc-André Amyot, président

P.j. (2)

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
14 novembre 2018, 17h00

Impéria de Terrebonne (2935, boul. de la Pinière)
ou par webdiffusion via le portail Caducée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 octobre 2017;
3. Présentation des candidat.e.s aux élections du C.A.;
4. Rapport du président de l'AMOLL;
5. Rapport du trésorier :
 - 5.1. Présentation du rapport financier annuel;
 - 5.2. Nomination du vérificateur comptable;
 - 5.3. Présentation d'un représentant des Fonds FMOQ.
6. Rapport de la responsable du développement professionnel continu;
7. Rapport de la présidente du comité Le médecin de famille dans 5 ans;
8. Fermeture de vote des élections du C.A.;
9. Rapport du président de la FMOQ;
10. Résultats des élections du C.A.;
11. Clôture de l'assemblée générale annuelle.

Nous vous prions de confirmer votre présence à l'AGA et aux formations **avant le 1^{er} novembre 2018** à l'adresse courriel secretariat@amoll.org ou par téléphone au 450 898-9273.

FORMATIONS

14 novembre 2018, 13h00 à 16h15

PREMIER CHOIX :

La santé psychologique : les leçons de la résilience*

Par Mme Rachel Thibeault, ergothérapeute et spécialiste en résilience.

À la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Identifier les stratégies cognitivo-affectives propices au développement de la résilience psychologique;
- Décrire les éléments-clés sous-jacents à la résilience psychologique et à la croissance post-traumatique;
- Définir les mécanismes inhérents à une saine gestion de l'émotion.

OU

DEUXIÈME CHOIX :

La légalisation du cannabis dans votre milieu de travail*

Par Me Marianne Bessette, avocate.

À la fin de cette présentation, le participant sera en mesure de :

- Découvrir et appliquer les nouvelles règles et infractions en milieu de travail;
- Identifier les outils de gestion (tests de dépistage, examen médical, fouille, etc..) et les bonnes pratiques en la matière;
- Intervenir efficacement dans le but de:
 - Protéger la santé, la sécurité, incluant l'intégrité physique et psychologique, des personnes œuvrant dans le milieu de travail et celle du public;
 - Prévenir et éviter la responsabilité civile, pénale ou criminelle de l'établissement/clinique ou celle de l'employeur;
 - Protéger et maintenir la réputation, l'image, la productivité, la performance et le bon fonctionnement des opérations du milieu de travail;
- Discuter de nos questionnements face à cette nouvelle loi.

**La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3 heures de crédits de catégorie 1 aux participants de l'une de ces formations. Cette activité donne droit aux allocations du fonds de formation.*